

DIRECTION RESSOURCES
Service des Assemblées
JL/CB.

Conseil Municipal du 14 MARS 2012

Compte-rendu.

Conseillers Municipaux : Effectif : 39 ; Présents : 30 ; Pouvoirs : 9.

L'AN DEUX MILLE DOUZE, LE 14 MARS, A DIX HUIT HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL S'EST REUNI EN L'HOTEL DE VILLE SOUS LA PRESIDENCE DE M. Eric LE DISSES, MAIRE, PAR SUITE DE CONVOCATION EN DATE DU 5 MARS 2012.

ETAIENT PRESENTS : MMES, MM. LE DISSES Eric, Maire, MOY Geneviève, ROCCARO Lorenzo, COLIN Patricia, GUIOT Robert, SIMON Chantal, MATTEONI Guy, VINCIGUERRA Catherine, LE BORGNE Yves, CUDENNEC Odile, AGULLO Pascal, PRADEL Véronique, GIULIANO Vito, Adjoint, PONTOUS Guy, DENIS Jean François, ROS Marie Rose, LO IACONO Michel, BLASZYCK Michel, LEGAL Corinne, GOELZER Martine, PALMASI Sandrine, LAVIE Laurent, PANAGOUDIS Grégory, GINI Michel, GARGANI Marie Claude, AZAM Christiane, PEREZ Marie-José, SIMONPIERI Daniel, MIRA Elisabeth, VENDRAME Richard, conseillers municipaux.

ABSENT :

ONT DONNE POUVOIR : PUECHEGUT Emmanuelle à LE DISSES Eric, GIVAUDAN Julien à ROCCARO Lorenzo, BRUNEL Jean à MOY Geneviève, JOUANDON Laurence à COLIN Patricia, POUET Paule à GUIOT Robert, SUCCAMIELE Nathalie à MATTEONI Guy, LOPEZ Xavier à SIMON Chantal, LANTERMO Christiane à GARGANI Marie Claude, GOMEZ Vincent à GINI Michel.

SECRETAIRE DE SEANCE : Grégory PANAGOUDIS

Ouverture de la séance : 18H00

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

Le conseil désigne M. Grégory PANAGOUDIS en qualité de Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire, donne lecture des pouvoirs reçus.

Le Secrétaire de séance donne lecture des Décisions du Maire prises depuis le Conseil Municipal du 7 mars 2012 :

N°S DATE	OBJETS
48 12/03	ESPACE SAINT EXUPERY ANIMATION DE LA FETE CELTIQUE PAR LA TROUPE DANSERIEN AR GEVRED LE 17 MARS 2012 CENTRE VILLE ET ESPACE SAINT EXUPERY
49 12/03	J.R.A. PROTECTION FONCTIONNELLE DES POLICIERS MUNICIPAUX MM SEGUI ET PERONI.
50 12/03	J.R.A. CONVENTION AVEC LE CENTRE DE DEFENSE DES ANIMAUX DE MARSEILLE ET DE PROVENCE POUR L'ACCUEIL EN FOURRIERE DES CHIENS ET CHATS ERRANTS DE LA COMMUNE DE MARIGNANE.
51 12/03	J.R.A. MODIFICATION DE L'AFFECTION DE PROPRIETES COMMUNALES UTILISEES PAR LES SERVICES PUBLICS MUNICIPAUX / SERVICE EMPLOI SERVICE DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE/EQUIPE CUCS.

Puis, il est passé à l'étude des questions inscrites à l'ordre du jour.

LE CONSEIL,

DECIDE, à l'unanimité (pour 39) d'approuver le mandatement d'une somme de 6 000,00 € (six mille Euros) au bénéfice de la SARL Exposud, 36 avenue J. Monnet, ZA la Bertoire, 13410 LAMBESC. **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous actes aux effets ci-dessus, suite à l'ordonnance du 9 février 2012, rendue par Monsieur le Juge Commissaire du Tribunal de Commerce de Salon de Provence selon laquelle le liquidateur est autorisé à donner suite à la proposition transactionnelle de la Ville.

DECIDE, à l'unanimité (39) d'appliquer, à compter du **24 mars 2012**, les tarifs des droits de place pour occupation du domaine public communal comme suit :

DROITS DE PLACE DES MANÈGES, ATTRACTIONS FORAINES, ATTRACTIONS DIVERSES, MÉTIERS FORAINS DIVERS	
DE 1 à 14 JOURS D'OCCUPATION	
Attractions foraines, confiseries, pâtisseries, jeux d'adresse, loteries, jeux de hasard, manèges et attractions : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Jusqu'à 30 m² ▪ De 31 m² à 50 m² ▪ De 51 à 100 m² ▪ De 101 à 200 m² ▪ Plus de 200 m² 	0,83 € / m ² / jour 0,60 € / m ² / jour 0,47 € / m ² / jour 0,31 € / m ² / jour 0,21 € / m ² / jour
15 JOURS ET AU DELÀ D'OCCUPATION	
Attractions foraines, confiseries, pâtisseries, d'adresse, loteries, jeux de hasard, manège attractions : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Jusqu'à 30 m² ▪ De 31 m² à 50 m² ▪ De 51 à 100 m² ▪ De 101 à 200 m² ▪ De 201 à 300 m² ▪ Plus de 301 m² 	0,78 € / m ² / jour 0,62 € / m ² / jour 0,36 € / m ² / jour 0,21 € / m ² / jour 0,16 € / m ² / jour 0,16 € / m ² / jour
Attractions foraines autonomes (petits appareils pièces) et appareils distributeurs installés sur le champ de foire.	3,12 € à l'unité / jour

OCCASIONNELS	
Confiseries, snacks, pizzas, barbes à papa : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Jusqu'à 2 mètres linéaires ▪ De 2 à 5 mètres linéaires ▪ Plus de 5 mètres linéaires 	7,90 € / jour 15,80 € / jour 23,70 € / jour
Jouets divers, confettis, serpentins en bombe, articles de carnaval : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Panier porté ▪ Chariot 	4,68 € / personne / jour 9,46 € / personne / jour

CIRQUES	
Grand cirque : <ul style="list-style-type: none"> ▪ jusqu'à 500 m² ▪ de 501 à 1000 m² ▪ plus de 1000 m² 	95,11 € / jour de représentation 158,55 € / jour de représentation 475,59 € / jour de représentation
Petit cirque et représentations diverses	31,67 € / unité / jour

DIT que ces nouveaux tarifs s'appliqueront jusqu'à ce qu'une nouvelle délibération les modifiant soit adoptée par le conseil municipal.

DECIDE, à l'unanimité (39) d'approuver la demande de réaffectation de subvention auprès du Conseil Général sur l'opération : « Chapelle Notre Dame de Pitié : rénovation de la toiture et mise en place de boiserie » au taux le plus élevé possible, soit 80 % de 75 000 €. **MANDATE** Monsieur le Maire ou son représentant pour signer tous documents afférents.

DECIDE, à l'unanimité (39) de créer une Commission Communale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées composée des personnes suivantes:

- le Président ou son représentant,
- cinq représentants du Conseil Municipal ou leurs suppléants,
- quatre représentants de l'administration communale ou leurs suppléants,
- un représentant du Centre Communal d'Action Sociale ou son suppléant,
- un représentant de l'association de personnes handicapées ou son suppléant,
- un représentant de l'association d'usagers ou son suppléant.

Monsieur le Maire fixera, par arrêté, la composition des membres qui siégeront au sein de la Commission Communale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées.

DECIDE, à l'unanimité (39), d'approuver la convention relative à la participation de la Région aux dépenses de fonctionnement des installations sportives que la commune de Marignane met à la disposition des Lycées, LYP/LP Maurice GENEVOIX, LP Louis BLERIOT, LYT SAINT LOUIS- SAINTE MARIE (Gignac). **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention. **DIT QUE** la participation prévisionnelle de la Région est de 84 976,60 Euros pour l'année 2011/2012.

DECIDE, à l'unanimité (39), de solliciter l'adhésion de la commune de Marignane au GIPREB Syndicat Mixte, à compter du 1^{er} avril 2012 considérant que les membres du SISEB, présents au comité syndical du GIPREB Syndicat Mixte du 13 octobre 2011, ont adopté le principe d'une reconduction des règles de contribution et de représentation des communes en vigueur au SISEB dans le projet de statuts du GIPREB. **APPROUVE** le projet de statuts du GIPREB Syndicat Mixte. **PROCEDE**, par un vote à main levée après accord unanime du conseil municipal, à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour représenter la commune au sein du comité syndical du GIPREB SYNDICAT MIXTE.

Ont été élus, à la majorité absolue des suffrages exprimés :

Délégué titulaire : M. LE DISSES Eric, (pour 34 ; contre 0 ; abstentions 5 : MM GINI, GOMEZ, MMES LANTERMO, GARGANI, AZAM).

Délégué suppléant : M. AGULLO Pascal, (pour 34 ; contre 0 ; abstentions 5 : MM GINI, GOMEZ, MMES LANTERMO, GARGANI, AZAM).

DECIDE, à la majorité (pour : 31, abstentions : 8, Mmes, MM. PEREZ, SIMONPIERI, MIRA, Mmes, MM. GINI, LANTERMO, GARGANI, GOMEZ, AZAM) :

- **de procéder** à la reprise anticipée des résultats de l'année 2011, établis selon la fiche de calcul du résultat prévisionnel, attestée par le comptable public, et accompagnée de l'état des restes à réaliser en dépenses et recettes au 31 décembre 2011.

La prévision d'affectation des résultats proposée est la suivante :

- part de l'excédent de fonctionnement affectée à la section d'investissement (compte 1068) : 3 056 494.54 € ;

- **de voter**, chapitre par chapitre, le budget primitif 2012, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. Les dépenses de la section de fonctionnement sont réparties de la façon suivante :

Dépenses réelles :

➤ Chapitre 011 « Charges à caractère général » :	11 473 000.00 €
➤ Chapitre 012 « Charges de personnel » :	26 364 887.00 €
➤ Chapitre 014 « Atténuation de produits » :	104 580.00 €
➤ Chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » :	2 422 821.00 €
➤ Chapitre 66 « Charges financières » :	1 491 802.00 €
➤ Chapitre 67 : « Charges exceptionnelles » :	130 000.00 €

Dépenses d'ordre :

- Chapitre 023 « Virement à la section d'investissement » : 2 660 000.00 €
- Chapitre 042 « Opérations d'ordre entre sections » : 1 413 150.00 €

2. Les recettes de la section de fonctionnement se décomposent comme suit :**Recettes réelles :**

- Chapitre 70 « Produits des services, du domaine et ventes diverses » : 1 545 351.59 €
- Chapitre 73 « Impôts et taxes » : 30 464 378.00 €
- Chapitre 74 « Dotations, subventions et participations » : 10 202 968.00 €
- Chapitre 75 « Autres produits de gestion courante » : 1 192 000.00 €
- Chapitre 013 « Atténuation de charges » : 380 000.00 €
- Chapitre 76 « Produits financiers » : 86 349.00 €
- Chapitre 77 « Produits exceptionnels » : 121 500.00 €

Recettes d'ordre :

- Chapitre 042 « Opérations d'ordre entre sections » : 39 525.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT**1. Les dépenses d'investissement se répartissent de la façon suivante :****Dépenses réelles :**

- Chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées » : 2 659 000.00 €
- Chapitre 20 « Immobilisations incorporelles » : 822 170.00 €
- Chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » : 70 000.00 €
- Chapitre 21 « Immobilisations corporelles » : 4 427 989.39 €
- Chapitre 23 « Immobilisations en cours » : 287 240.00 €

Dépenses d'ordre :

- Chapitre 040 « Opérations d'ordre entre sections » : 39 525.00 €
- Chapitre 041 « Opérations patrimoniales » : 82 400.00 €

2. Les recettes d'investissement se décomposent comme suit :**Recettes réelles :**

- Chapitre 024 : « Produits des cessions d'immobilisation » : 430 000.00 €
- Chapitre 10 « Dotations, fonds divers et réserves » (hors 1068) : 830 000.00 €
- Chapitre 13 : « Subventions d'investissement reçues » : 2 096 132.00 €
- Chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées » : 6 000.00 €
- Chapitre 23 « Immobilisations en cours » : 15 000.00 €
- Chapitre 27 « Autres immobilisations financières » : 746 489.00 €

Recettes d'ordre :

- Chapitre 021 : « Virement de la section de fonctionnement » : 2 660 000.00 €
- Chapitre 040 : « Opérations d'ordre entre sections » : 1 413 150.00 €
- Chapitre 041 : « Opérations patrimoniales » : 82 400.00 €

DECIDE, à la majorité (pour : 34, contre : 0, abstentions : 5 : Mmes, MM. GINI, LANTERMO, GARGANI, GOMEZ, AZAM).

- **De maintenir** à leur niveau de 2011 les taux des taxes communales pour l'exercice 2012, et donc de les fixer comme suit :
- Taxe d'habitation : **13.45 %**
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : **28.60 %**
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **29.90 %**

DECIDE de voter, nominativement, acomptes compris, le montant des subventions de fonctionnement et exceptionnelles attribuées pour l'exercice 2012, suivant l'annexe ci-jointe.

DECIDE, à l'unanimité (39), **de conclure** des conventions d'objectifs et de moyens avec les associations qui reçoivent des subventions dont le montant annuel dépasse 23 000 €, conformément à l'annexe ci-joint, **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer ces conventions.

Clôture de séance : 19H35

**Le Maire,
Eric LE DISSES.**